

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
DE BRETAGNE OCCIDENTALE**

- Vu le code de l'éducation articles L.613-1 et L. 712-2,
- Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la Licence professionnelle
- Vu les propositions de M. le directeur de l'UFR droit et sciences économiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury d'examen de la Licence professionnelle Métiers du notariat, pour l'année universitaire 2023/2024, est composé comme suit :

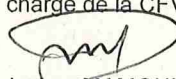
Semestres 5 et 6 et délivrance de la Licence

<u>Président du jury</u>	MARTIAL Nicolas	MCF
<u>Vice-présidente</u>	GALLIOU-SCANVION Anne-Marie	MCF
<u>Membres titulaires</u>	GALLIOU-SCANVION Anne-Marie	MCF
	PERON Marie	Professionnelle associée
<u>Membres suppléants</u>	DUPUY Laurence	Contractuelle Langues
	MARZIOU Joëlle	Professionnelle

ARTICLE 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Fait à Brest, le 06 décembre 2023
Pour Le Président de l'Université,
P/d Le Vice président formation tout au long de la vie
en charge de la CFVU


Abdeslam MAMOUNE

